

Séance du 2 Mars 2020

L'an deux mil vingt,
Le deux du mois de mars, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT NAZAIRE EN ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian CHARVET, Maire.

Date de la convocation : 26 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Christian CHARVET, Maire, M^{mes} Geneviève HELFENSTEIN, Martine POUDRET ROCARD, Sandrine PAIN et M. Jacky PERREAZ, adjoints, MM. René FAURE, Jocelyn CLERC, Patrick POUDRET, Jacques PERAZIO, Jacky BOUCHARD, Dominique GIMELLE, conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme Laurence FRIOL.

Absentes non excusées : M^{mes} Mélanie LE GOFF, Sylvie BLANCHARD, conseillères municipales.

Pouvoir : Mme Laurence FRIOL a donné pouvoir à M. Patrick POUDRET.

M. Jocelyn CLERC a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

I - Approbation du compte rendu du 18 février 2020 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - Présentation des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :

Aucune.

III - Délibérations :

N° D 2020 3 1 : Enquête publique installation classée pour la protection de l'environnement. Demande d'autorisation environnementale unique. Projet d'exploitation d'une carrière au lieu-dit « Vanille » et « Campalon »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par arrêté préfectoral de la Drôme n°2019331-0003 du 27 novembre 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours est prescrite du lundi 6 janvier 2020 au jeudi 6 février 2020 inclus.

Par arrêté du Préfet de la Drôme n° 2020029-0003 du 29 janvier 2020, l'enquête relative au projet susvisé est prolongée de 14 jours soit jusqu'au 20 février 2020 inclus, afin de garantir la bonne information au public et la participation de toutes les personnes concernées par ce projet.

Au terme de la procédure une autorisation environnementale assortie du respect des prescriptions, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête publique était disponible en mairie de Saint-Nazaire-en-Royans, siège de l'enquête, où le public pouvait le consulter au jours et heures d'ouverture de la mairie sur support papier.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet dans la limite de 15 jours après la fin de l'enquête publique.

Monsieur le Maire propose de voter à bulletins secrets.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, ont voté à bulletins secrets et ont statué à 6 voix POUR, 4 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, et

- SE PRONONCENT pour l'ouverture de la carrière au lieu-dit « Vanille » et « Campalon »
- DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme afin qu'elle puisse être prise en compte par les services qui instruisent ce dossier
6 voix POUR, 4 contre, 2 abstentions.

N° D_2020_3_2 : Subvention exceptionnelle à verser à CAP TRIATHLON

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que se déroulera sur la commune et ses environs l'épreuve sportive VERCORSMAN les 29/08/2020 et 30/08/2020. Il propose de verser une subvention de 1 000 €, pour l'organisation de cette manifestation et sollicite l'accord des membres du conseil pour le versement de cette subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué à 12 voix Pour, 0 contre, 0 abstention :

- **ACCEPTE** de verser une subvention de 1 000 € à CAP TRIATHLON pour la manifestation du Vercorsman.

DIT que les crédits seront pris au compte 6574 en dépenses de fonctionnement
12 voix POUR, 0 contre, 0 abstention.

N° D_2020_3_3 : DM 1 du budget communal pour le versement de la subvention pour le VERCORSMAN 2020 (virement de crédits°

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6228 (011) : Divers	-1 000,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	1 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

12 voix POUR, 0 contre, 0 abstention.

N° D 2020 3 4 : Tarif et dates des expositions estivales

Dans le cadre du prêt de la Salle du Lac pour les expositions estivales, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du projet de convention et propose le tarif de 200 € pour 14 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **FIXE LE PRIX DE LA LOCATION** comme cité ci-dessus pour les expositions estivales.

- **APPROUVE** les termes de la convention.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette Convention

12 voix POUR, 0 contre, 0 abstention.

IV- Point des commissions :

Travaux :

Les travaux de rénovation du camping municipal avancent : le carrelage et la faïence sont terminés. L'électricien intervient le 3 ou 4 mars.

L'entreprise Saniloisirs est en retard pour la livraison des cabines.

Les travaux d'aménagement du centre bourg (1^{ère} phase de la 1^{ère} tranche) démarrent à la fin du mois. Une réunion de préparation de chantier a eu lieu le 28 février 2020 en mairie en présence des membres de la commission travaux, du cabinet BEAUR, du coordonnateur sécurité, du CTD, des entreprises retenues, et d'une personne de la société ORANGE, concessionnaire du réseau.

Ecole :

Des sorties scolaires ont eu lieu ; une sortie raquette à Presles et des sorties piscine à Chatte. Deux autres dates sont prévues, les 31/03 et 10/04, au planétarium à Vaulx en Velin.

V- Informations diverses :

Aucune.

VI- Courrier divers :

Commune du Teil : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements adressés à la municipalité pour l'aide financière de 1 000 euros, versée à la commune Le Teil suite au séisme du 11 novembre 2019.

Françoise et René ALLONCLE : Lecture est donnée d'une demande de suppression d'une place de parking N° 3 située au Champ de Mars, afin de faciliter la sortie de leur véhicule du passage du Mémorial sans problème car les véhicules stationnent très mal sur cette place. Cette demande sera étudiée en commission.

Message cellule recherche de la police judiciaire : la gendarmerie remet à chaque commune un message à diffuser qui concerne un vol par usurpation d'identité (gendarmes) qui convoque les intéressés à la gendarmerie et profite de cambrioler les maisons. Ce message sera diffusé sur le site de la commune. Les victimes sont invitées à faire un contre appel pour s'assurer de la réalité de la convocation.

VII- Questions diverses :

Monsieur Poudret informe les élus présents que le compte-rendu du 11/02/2020 n'a pas été soumis pour approbation. Il n'en est rien, le compte-rendu a fait l'objet d'une approbation à l'unanimité lors du conseil municipal du 18/02/2020.

Monsieur Gimelle demande si l'on a reçu le courrier de Mme Martel signalant des nuisances sonores et vibrations provenant de la carrière Peysson. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas reçu de courrier.

La séance est levée à 18h30.

Signature des membres du Conseil municipal :

1^{re} Adjointe : M^{me} Geneviève HELFENSTEIN :

2^e Adjointe : M^{me} Martine POUURET ROCARD :

3^e Adjointe : M^{me} Sandrine PAIN :

M. Jacky BOUCHARD :

4^e Adjoint : M. Jacky PERREAZ :

M. Patrick POUURET :

M. Dominique GIMELLE :

Mme Laurence FRIOL :
(a donné pouvoir à M. POUURET)

M. René FAURE

M. Jacques PERAZIO :

**Le Secrétaire de séance,
M. Jocelyn CLERC**

**Le Maire,
Christian CHARVET**